



Conclusions des États Généraux de la Recherche : une pierre dans le jardin du gouvernement ?

Document réalisé le 14/12/2004, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Organisé conjointement par le Comité d'Initiatives et de Propositions (CIP, dirigé par MM. Beaulieu et Brézin) et le mouvement " Sauvons la Recherche " (SLR), les " **États généraux (EG) de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur** " se sont tenus en Octobre dernier à Grenoble. Présentés comme le produit de la réflexion de toute la profession et de tous les acteurs publics ou privés de ce secteur, ces États généraux aboutissent à toute une série de propositions (<http://cip-etats-generaux.apinc.org/>) dont les rédacteurs espèrent « *qu'elles seront prises en compte dès que possible, en particulier dans la loi de programmation et d'orientation de la recherche qui sera discutée en 2005* ». Cette réunion s'est tenue en présence de toutes les autorités politiques, économiques, universitaires et de la recherche, les ministres Fillon et d'Aubert en-tête, M. Dodet y représentait la Direction générale de l'INRA aux côtés des directions de tous les EPST.

Dans son intervention ultérieure à la télévision (« 100 minutes pour convaincre »), M. Fillon n'a cité qu'une des mesures préconisées par les EG : la proposition de mettre en place des CDD de 2 à 3 ans pour les étudiants titulaires d'un doctorat et à la recherche d'un emploi réel de chercheur. Rappelons que c'est justement la suppression de 550 postes de titulaires (CR1 mais aussi AGT, TR, etc...) et leur "transformation" en CDD- Haigneré de 4 ans qui avait mis le feu aux poudres au printemps dernier, précipité massivement dans les rues titulaires aussi bien qu'"intermittents" de la recherche, et conduit à la démission administrative une majorité de directeurs d'unité. Et pour cause: le soi disant "remplacement" signifiait très clairement la volonté gouvernementale de liquider l'emploi de titulaire dans la Recherche et de systématiser la précarité. Rappelons aussi que si la lutte nous a permis d'obtenir la ré- ouverture des postes supprimés (ou du moins de la majorité d'entre eux), les ministres succédant à Mme Haigneré ont clairement indiqué leur volonté de poursuivre dans ce sens puisque qu'aucun poste nouveau de titulaires n'a été créé pour 2004 comme pour 2005!

Cela amène la CGT-INRA à s'interroger sur la nature des propositions résultant des Etats Généraux et leurs convergences effectives avec les attentes des personnels de toutes catégories qui constituent la Recherche Publique. Ainsi à l'INRA les personnels se sont en très large majorité exprimés contre le recours aux CDD, comme a du le reconnaître la Direction Générale elle-même. Les personnels y ont opposé l'exigence de l'ouverture massive de postes en titulaires, avec notamment un recrutement précoce, après la thèse, en CR2. Ils y ont ajouté la volonté de préserver la structure nationale en EPST, qui permet d'assurer la diffusion des connaissances et des innovations auprès de ceux qui les attendent dans des conditions de contrôle et de responsabilité claires, et unanimement réclamé « *un engagement fort de l'Etat à long terme se traduisant par un engagement financier adéquat afin d'assurer de réelles missions de service public* » (document de synthèse des discussions INRA). Cette défense des organismes et des statuts de titulaires des personnels nous semble essentielle à réaffirmer. Quelle qu'ait été l'intention initiale des rédacteurs, la formulation retenue dans le texte des EG ne peut ainsi qu'ouvrir vers des « embauches » tout azimut de hors-statuts, et donner un prétexte supplémentaire au gouvernement pour ne pas ouvrir massivement les postes de jeunes CR2 dont la recherche a besoin.

Plusieurs autres questions préoccupantes peuvent être pointées, notamment :

- **La contractualisation** est un procédé visant à soumettre la recherche publique à des visées conjoncturelles. À l'INRA, nous avons vigoureusement combattue le contrat d'objectifs, au point que le DG de l'époque avait dû faire siéger le conseil d'administration sous la protection de la police pour l'imposer. Nous ne saurions donc approuver la légitimation de cet artifice managérial ni sa généralisation à tous les niveaux (par exemple, contrat de 4-5 ans définissant les moyens financiers et humains affectés aux équipes), tel qu'il en ressort des EG.
- **PRES** : Comment imaginer que la construction réclamée par les EG de pôles régionaux de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) mêlant, recherche privée et publique, entreprises, collectivités locale etc..., ne puisse contribuer au morcellement (et à la disparition?) des Instituts Publics Nationaux de Recherche surtout si ces PRES sont co-élaborés avec des Universités déjà régionalisées? Comment cela n'ouvrirait-il pas la voie aux les "pôles de compétitivité " que le gouvernement a en projet ?
- **Appels d'offres** : le renforcement demandé de ce mode de financement a toutes les chances d'aller à l'encontre de l'augmentation indispensable du soutien de base nécessaire au fonctionnement correct des unités sur du long terme, qui est exigée par ailleurs.
- **Fusions** : La proposition de revoir les contours des organismes, notamment INRA-CEMAGREF-CIRAD, alors que les statuts des personnels sont pour les uns de droit privé et les autres de fonctionnaires d'État constitue une lourde hypothèque car on voit mal le gouvernement actuel aller vers la fonctionnarisation des personnels de statut privé !
- **Évaluation** : sa mise à toutes les sauces, sa généralisation à tous les personnels, à tous les niveaux, en s'appuyant sur l'exemple "d'un organisme idyllique en la matière", l'INRA, risque d'être à l'origine de bien des déconvenues : la colère est vive chez les personnels « sabrés » lors des récents CIPP, rien n'indique non plus que les CSS soient tellement appréciées...
- **Salaire au mérite ?** La proposition de « *rénovation du dispositif statutaire pour permettre des modulations salariales et des promotions tenant plus largement compte des résultats de l'évaluation, tout en évitant le recours à des primes* » rend plus que sceptique. La modulation salariale en évitant les primes ? Qu'est ce d'autre qu'une proposition d'instaurer un « salaire au mérite » ? La CGT-INRA est contre !

Avant même d'annoncer officiellement sa loi, le gouvernement a clairement montré, par le contenu du budget 2005 comme par la mise en place des Fondations et autres agences nationale de la recherche, dans quel sens elle devrait aller : rien de bon pour la recherche publique si ce n'est qu'il doit au moins faire semblant de prendre en compte ce qui est dans les états généraux... et de ce point de vue les nombreuses ambiguïtés que nous soulignons peuvent lui servir à aller dans le sens de toujours plus pour la recherche à des fins lucratives, toujours plus de précaires et de CDD, toujours plus d'argent piloté, toujours plus d'évaluation, toujours plus de compétition entre les organismes et les individus, de plus en plus de morcellements et de superstructures, vers une atomisation... et que les meilleurs gagnent comme toujours?

La mise en place prévue de la nouvelle procédure de loi de Finances (la fameuse « LOLF ») n'arrangera rien puisqu'elle organise les financements de manière à confondre les budgets en hommes et en moyens, rendant ainsi toutes les manipulations possibles (devinez dans quel sens ?). L'appartenance de l'INRA au programme 4 de cette LOLF (*Recherches dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources*), en commun avec des EPIC, ne peut aussi tendre qu'à relativiser les critères "connaissances" au profit des critères de "rentabilité" commerciale et industrielle. Dans une brochure ministérielle sur la LOLF, il est marqué qu'un des « indicateurs de

résultats » sur lequel l'INRA serait jugée pour l'attribution ultérieure de crédits serait de « Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées ». Pour faire court, nous serions plus jugés sur les armes fournies dans la guerre économique que se livrent les firmes européennes et états-uniennes (et bientôt chinoises) que sur les services rendus à la communauté. Il est aussi indiqué, que concernant les moyens généraux des établissements, « les objectifs sont une harmonisation des systèmes (...) de gestion des emplois et des compétences, malgré les disparités actuelles liées, notamment aux statuts des opérateurs ». En clair, harmoniser la gestion des personnels entre droit public et droit privé !

Nous soumettons ces éléments à la discussion de toutes et tous car nous estimons que le contenu de la loi en préparation a toutes les chances de heurter de plein fouet notre dispositif public de recherche et de mettre en cause le statut des personnels comme celui des organismes.

Affirmer dès aujourd'hui, dans tous les Centres et Services, nos revendications en direction du gouvernement nous semble donc être de la plus haute importance.

- **Non aux CDD, Oui à la création massive d'emplois de titulaires, à tous les niveaux, de AGT à CR, pour faire face aux besoins de recherche !**
Seul, le statut de titulaires garantit la durabilité des recherches et l'impartialité des travaux tout assurant un avenir à ceux qui se dévouent pour le bien commun !
- **Pas de salaire au mérite, le service public n'est pas fondé sur la concurrence mais sur la coopération en vue du bien commun !**
- **Oui au maintien et au développement des EPST ! Non à la contractualisation et aux agences d'objectifs, artifices gestionnaires et managériaux !**
- **Augmentation significative du soutien de base de toutes les équipes, non aux pilotages par des agences !**
- **Non aux pôles régionaux, Oui au maintien d'un développement cohérent du système de recherche sur tout le territoire !**

Texte adopté par la Commission Exécutive de la CGT-INRA le 10/12/2004.